



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-78

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 16 décembre, à Charleville Mézières

Date de convocation	10 décembre 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
Mme Véronique CASTRONOVO
M Jean Pierre CHABOUSSON
M Jean Bernard CHOISIT
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Marzia DE BONI
M Régis DEPAIX
Mme Dominique FLORES
M Jean François GOSSET

M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M Guillaume MARECHAL
M Thierry MERCIER
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION - PAPI MEUSE 3 – ANIMATION SUR DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-78

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION - PAPI MEUSE 3 – ANIMATION SUR DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE

Dans le cadre de l'opération de vulnérabilité, les communautés de communes peuvent être amenées à réaliser des diagnostics auprès de la population.

L'EPAMA est en mesure d'apporter l'animation portant sur une aide à la rédaction des marchés, des cahiers des charges et de l'analyse des offres.

DEPENSES		RECETTES		
Animation technique	6 970,00 €	ETAT (FPRNM)	6 542,00 €	50% sur l'animation
Animation administrative	6 114,00 €	Région	2 616,80 €	20% sur l'animation
		EPAMA	3 925,20 €	30% sur l'animation
TOTAL DEPENSES	13 084,00 €	TOTAL RECETTES	13 084,00 €	

Il est proposé d'approuver le plan de financement.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après avis du Bureau syndical,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès des services de l'Etat (FPRNM)
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS